# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PLIE Ivry-Vitry

Participation pour l'année 2013

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La ville d'Ivry participe depuis l'année 2002 à la mise en œuvre du Plan local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) d'Ivry-Vitry. Le PLIE est un outil de lutte contre l'exclusion qui permet de mettre en cohérence les acteurs économiques, sociaux et institutionnels au niveau d'un territoire afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

L'action du PLIE s'inscrit dans le cadre d'un protocole 2011-2013 signé entre les villes d'Ivry, Vitry, l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne, et bénéficie de financements européens dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE).

Chaque année, la participation financière de chaque partie prenante est proposée par le conseil d'administration du PLIE.

Pour la ville d'Ivry, elle s'établit, pour 2013 à un montant de 67 000 €, montant du même niveau depuis plusieurs années.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver le versement de la participation 2013 de la ville d'Ivry au PLIE, pour ce montant de 67 000 €.

La dépense a été prévue au budget primitif.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PLIE Ivry-Vitry

Participation pour l'année 2013

### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 17 novembre 2011 approuvant notamment le protocole d'accord 2011/2013 relatif à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE d'Ivry/Vitry) avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne et la ville de Vitry-sur-Seine,

vu le budget prévisionnel 2013 du PLIE,

considérant que, dans ce cadre, la ville d'Ivry-sur-Seine s'est engagée à financer annuellement et directement le PLIE d'Ivry/Vitry par une participation,

considérant que le conseil d'administration du PLIE d'Ivry/Vitry a proposé une participation financière de 67 000 €,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 38 voix pour et 4 abstentions

**ARTICLE 1**: APPROUVE le versement de la participation de la ville d'Ivry au PLIE d'un montant 67 000 €, pour l'année 2013.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 27 JUIN 2013 RECU EN PREFECTURE LE 27 JUIN 2013 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 27 JUIN 2013